

50 vaches grasses dans la troisième semaine de février. Si on ne lui en offre pas un prix suffisant, et s'il est à la veille de manquer de provende, à qui doit-il s'adresser pour vendre ses animaux, suivant la promesse renfermée dans le communiqué remis aux journaux par M. Donald Gordon?

L'hon. M. GARDINER: Il doit s'adresser à ceux qui peuvent en faire du bœuf qu'ils congèleront là où ils pourront le vendre selon les indications mentionnées dans la déclaration de M. Donald Gordon.

M. BLACKMORE: Autrement dit, le Gouvernement n'avait aucun organisme pour l'achat du bétail.

L'hon. M. GARDINER: Si, il en avait.

M. BLACKMORE: Quels étaient-ils donc?

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député semble connaître l'organisme en cause. Il a parlé des divers abattoirs où les bestiaux doivent être vendus. Ces abattoirs, du moins ceux qui sont en mesure de transformer un porc en bacon et en jambon, sont les agents de la Commission de la viande en ce qui concerne la vente des porcs destinés à la Grande-Bretagne. Le Gouvernement a la haute main sur ces abattoirs. Depuis le début de la guerre, ils ont maintenu le prix versé au cultivateur pour ses porcs afin que ce prix fût en rapport avec le prix maximum établi pour le bacon et le jambon. Tous ceux qui ont étudié la question ont convenu que ce rapport a toujours été convenable. On peut en dire autant de la vente du bœuf destiné à la Grande-Bretagne. Les moyens dont nous disposons pour l'achat du bœuf nous sont fournis par les abattoirs qui reçoivent le bétail et le transforment en bœuf congelé destiné à alimenter la Grande-Bretagne. Les moyens qui s'offrent sur place seront utilisés.

M. BLACKMORE: Si on y refuse les vaches, qu'arrivera-t-il?

L'hon. M. GARDINER: Supposition gratuite.

M. BLACKMORE: Mais cela s'est vu.

L'hon. M. GARDINER: Pas du tout.

M. BLACKMORE: Certainement.

L'hon. M. GARDINER: Le marché s'est trouvé encombré pendant quelques jours, mais un représentant du gouvernement s'est empressé de se rendre à Calgary, où il a entrevu les intéressés et réglé le problème à leur satisfaction. L'honorable député parle d'une difficulté qui a duré quelques semaines seulement, en janvier et février, et qu'il sait avoir été réglée à la satisfaction des intéressés.

M. BLACKMORE: Le ministre oublie trop que le propriétaire de cinquante ou soixante bêtes peut être ruiné en quelques semaines seulement. C'est ce qu'il oublie, et il ne nous a pas encore dit à qui James Jones lui a conseillé de s'adresser pour vendre ses animaux. Il s'est contenté de déclarer que l'abattoir le plus rapproché devait en prendre livraison. Mais si l'abattoir s'y refuse, tant pis pour le cultivateur.

L'hon. M. GARDINER: Que proposerait l'honorable député?

M. BLACKMORE: On devrait certainement pouvoir interpréter et appliquer en réalité ce communiqué de presse. Voici ce que j'y lis:

La Corporation des denrées alimentaires en temps de guerre sera en mesure d'acheter les bestiaux.

Elle ne l'est certainement pas.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député a lu le document, et je lui dis que cette entente particulière a été modifiée.

M. BLACKMORE: Quand donc?

L'hon. M. GARDINER: Au printemps de 1943.

M. BLACKMORE: Depuis lors...

L'hon. M. GARDINER: L'achat de la viande relève de la Commission des viandes depuis la création de cet organisme.

M. BLACKMORE: Alors, James Jones doit s'adresser à la Commission des viandes?

L'hon. M. GARDINER: Non. Il doit vendre ses animaux aux abattoirs et alors la commission achètera la viande de ceux-ci.

M. BLACKMORE: Je conclus des paroles du ministre qu'il ne s'agit pas d'un organisme officiel destiné à acheter l'excédent de la viande?

L'hon. M. GARDINER: Au prix minimum établi à la suite des recommandations venues d'Alberta.

M. BLACKMORE: Ce communiqué aux journaux précise que la Corporation des denrées alimentaires en temps de guerre fera les achats. Le ministre dit maintenant que c'est la Commission des viandes.

L'hon. M. GARDINER: Au prix minimum, mais personne en Alberta n'était disposé à vendre les bêtes à cornes au prix minimum fixé pour le bœuf de boucherie. Voilà pourquoi ces gens critiquaient la mesure. Ils veulent vendre à un prix supérieur au maximum, et non au prix minimum.

M. BLACKMORE: Quel était le prix minimum pour les vaches grasses le 10 février?